

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 15 avril 2015 à 20h45.

Rabastens, le 9/04/2015

Le Maire,

L'ordre du jour est le suivant

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 10 mars 2015
- Comptes administratifs 2014 principal et assainissement
- Comptes de gestion 2014 principal et assainissement
- Affectation des résultats 2014 principal et assainissement
- Budgets primitifs 2015 principal et assainissement
- Prime annuelle du personnel
- Vote des taux des 3 taxes
- Vote des taux de la TEOM
- Attribution de deux marchés pour les travaux de la Mairie consécutifs à l'incendie : maîtrise d'œuvre et SPS
- Embauche d'un emploi d'avenir à l'ALSH
- Mise en place d'une formation « intra » CNFPT pour la formation obligatoire des représentants du personnel en association avec la communauté de communes
- Convention pays pour la participation office de tourisme
- Adhésion au SDET pour groupement commandes EDF compteurs jaunes et verts
- Valorisation des heures effectuées entre les collectivités mutualisées
- Mise en place d'une commission intercommunale des affaires scolaires
- Questions diverses
- Informations diverses

Présents : Pierre VERDIER - Danièle BOROT - Christian LE GRAND - Ludivine PAYA DELMON - Paul BOZZO - Bernard MONTLIVIER - Jean François COZZOLINO - Cécile DERREVEAUX - Jean-Paul RUFFIO - Marie-Martine MANIAGO - Vanessa PELLERIN - Jean-Guy LECLAIR - Aude CAPELLI - Marie-Pierre ROBERT - Erick ESPEL - Marie MONNIER - Jacqueline FELZINES - Jean-François CARIVEN - Alain BREST - Françoise CATHALA - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC - Albert BRAS.

Représenté(s) :

Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Monsieur Pierre VERDIER

Madame Séverine AHLSELL DE TOULZA ayant donné procuration à Madame Aude CAPELLI

Monsieur Daniel BARRAQUE ayant donné procuration à Monsieur Paul BOZZO

Monsieur Bernard MONTFRAIS ayant donné procuration à Monsieur Jean-François COZZOLINO

Monsieur Philippe PASCUAL ayant donné procuration à Monsieur Erick ESPEL

Madame Stéphanie SARRADE ayant donné procuration à Madame Françoise CATHALA

Secrétaire de séance : Madame Cécile DERREVEAUX

Séance du 15 avril 2015

Suite à l'appel effectué par le Maire, Monsieur Pierre VERDIER, Alain BREST demande la parole pour dire que l'assemblée ne dispose pas des documents imposés par les textes pour se prononcer en toute connaissance de cause sur les comptes administratifs 2014 et budgets 2015 et que le délai de transmission des éléments n'a pas été respecté.

Monsieur le Maire, Pierre VERDIER, lui précise que le budget a été fait en fonction des éléments donnés, lesquels pour certains n'ont été connus que le 3 avril et que certaines précisions ont été apportées après la commission des finances du 8/04/2015.

Il lui rappelle que cette attitude n'est qu'une « bis répétita » de celle qu'il avait eue en 2007 et que des documents leur ont été remis en début de séance.

Vu la volonté de Monsieur le Maire, Pierre VERDIER de maintenir ces questions à l'ordre du jour, les cinq membres présents de l'opposition (Alain BREST - Françoise CATHALA - Christian TABOURIN - Annie VIGNERAC - Albert BRAS.) se lèvent et quittent la salle

Approbation du compte-rendu du 10 mars à l'unanimité des membres présents (23 voix)

- Comptes administratifs 2014 principal et assainissement

Comme il est prévu dans les textes, le Maire, Monsieur Pierre VERDIER, quitte la salle et les comptes administratifs de la Commune sont présentés par Bernard MONTLIVIER, Adjoint aux finances et mis au vote par Danièle BOROT, première Adjointe.

Aude CAPELLI demande ce que sont les charges rattachées.

Bernard MONTLIVIER lui explique que ce sont des dépenses de 2014 qu'il convient de faire supporter à cet exercice 2014 et non au suivant.

Il est demandé au Conseil Municipal d'examiner les comptes établis par l'ordonnateur et retraçant les opérations de l'exercice 2014 en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement qui ont été examinés par la commission des finances du 8.04.2015.

Le compte administratif reprend toutes les opérations budgétaires réalisées de janvier à décembre 2014. De façon synthétique, il s'établit comme suit :

VILLE

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESULTAT DE CLOTURE 2014
FONCTIONNEMENT	4 723 431.59 €	4 972 257.43 €	248 825.84 €	779 311.76 €
INVESTISSEMENT	963 799.41 €	1 494 865.42 €	531 066.01 €	-388 925.67 €
TOTAL	5 687 231.00 €	6 467 122.85 €	779 891.85 €	390 386.09 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de : **390 386.09 €**

L'excédent d'exploitation est de: **779 311.76 €**

ASSAINISSEMENT

Le compte administratif reprend toutes les opérations budgétaires réalisées de janvier à décembre 2014. De façon synthétique, il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESULTAT DE CLOTURE 2014
EXPLOITATION	190 567.55 €	371 449.71 €	180 882.16 €	180 882.20 €
INVESTISSEMENT	472 560.13 €	296 347.14 €	-176 212.99 €	129 183.56 €
TOTAL	663 127.68 €	667 796.85 €	4 669.17 €	310 065.76 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de : **310 065.76 €**

L'excédent d'exploitation est de : **180 882.20 €**

Où le présent exposé, le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (22 voix pour, le Maire ne prend pas part au vote comme il se doit)

-approuve le compte administratif de la Commune 2014

-approuve le compte administratif de l'Assainissement 2014

- Comptes de gestion 2014 principal et assainissement

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter les comptes administratifs 2014 pour le budget général et le budget assainissement, les a approuvés. Monsieur le Maire s'est assuré que le receveur avait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il avait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui avait été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections

budgétaires et budgets annexe,

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (23 voix)

- Approuve le compte de gestion 2014 de la Commune
- Approuve le compte de gestion 2014 de l'Assainissement

- Affectation des résultats 2014 principal et assainissement

Après examen des comptes administratifs, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'affecter les résultats 2014 du budget principal et assainissement et fait procéder au vote de cette affectation qui a été examinée par la commission des finances du 8.04.2015.

Budget communal

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de : 390 386.09 €

L'excédent de fonctionnement est de : 779 311.76 €

Il est proposé d'affecter 470 828 € en section de fonctionnement (article 002) et 308 483.76 € au financement des investissements 2015 (article 1068)

Budget assainissement

Le résultat de clôture de l'exercice 2014 est de : 310 065.76 €

L'excédent d'exploitation est de : 180 882,20 €

Il est proposé d'affecter la totalité soit 180 882,20 € au financement des investissements 2015 (article 1068).

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (23 voix)

- Approuve l'affectation des résultats 2014 de la Commune telle qu'elle est présentée ci-dessus
- **Approuve** l'affectation des résultats 2014 de l'Assainissement telle qu'elle est présentée ci-dessus

- Budgets primitifs 2015 principal et assainissement

Suite à la présentation des budgets à la commission des finances du 8 avril 2015, le Maire propose à l'adoption du Conseil Municipal les budgets principal et assainissement.

BUDGET COMMUNAL

Le budget primitif Commune 2015 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Le total de la section de fonctionnement est de : 5.728.222.54 €

Section investissement

Le total de la section d'investissement est de : 1.456.206.83 €

Monsieur le Maire, Pierre VERDIER rappelle les grandes lignes du budget :

- *Pas d'augmentation des taux au niveau des impôts sur les ménages (TH, FB, FNB° et taxe sur les ordures ménagères)*
- *Reprise sur le budget 2015 de l'excédent 2014 comme suit : 470.828 € en fonctionnement et 308.483.76 € en investissement.*
- *Volonté de faire un budget sincère en 2015 certes difficile car serré face à la multitude de projets à réaliser pour la ville (incohérence des travaux en régie dans le passé)*

- Réduction des charges transférées sur l'exercice suivant de 200.000 € à 81.000 €.
- Réalisation prioritairement d'investissements générateurs d'économie, de travaux dans les écoles ou relatifs à la sauvegarde du patrimoine.

ASSAINISSEMENT

Le budget primitif Assainissement 2015 s'équilibre en recettes et en dépenses de la façon suivante :

Section d'exploitation

Le total de la section d'exploitation est de : 433 600 €

Section investissement

Le total de la section d'investissement est de : 2.120.704.37 €

Le budget intègre la construction de la nouvelle station intercommunale. L'emprunt sera fait par la commune de Couffouleux et remboursé pour 2/3 par celle de Rabastens. Outre la station, des travaux sont prévus rue des Prés où le SIAEP doit faire des travaux d'adduction d'eau et il faut faire face à des travaux d'urgence rue du Consistoire.

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (23 voix)

- Approuve le budget 2015 de la Commune
- Approuve le budget 2015 de l'Assainissement

- Prime annuelle du personnel

Chaque année à pareille époque, il est proposé de se prononcer sur la prime annuelle donnée au personnel. Il est envisagé de la maintenir à 960 € pour l'année 2015 en maintenant les précédentes conditions d'attribution.

La prime sera attribuée aux agents titulaires ou stagiaires, aux professeurs d'enseignement musical présents au 31 décembre de l'année n-1 et aux agents contractuels ou contrats aidés présents depuis plus d'un an à la mairie au 31 décembre de l'année n-1.

La prime sera modulée en fonction du temps de travail (ex : demi-prime pour un agent à mi-temps...). Ceux qui cessent leur fonction dans le courant de l'année perçoivent cette prime au prorata.

La prime est payable en 2 termes : mai et novembre.

Outre la modulation relative au temps de travail, il sera pris en compte les absences maladies pour lesquelles 1/180^{ème} par jour d'absence dans le semestre sera décompté, hormis pour les jours d'hospitalisation et les soins ambulatoires liés à des maladies graves (cf. liste des maladies graves).

Sur le premier acompte versé en mai, les absences maladie prises en compte seront celles intervenues entre le 1^{er} novembre année n-1 et le 30 avril année n.

Pour le solde versé en novembre, les absences maladie prises en compte seront celles intervenues entre le 1^{er} mai et le 31 octobre de l'année n.

Les congés maternité et les arrêts consécutifs à un accident du travail n'enlèveront aucun droit à la prime, contrairement au congé parental qui est une convenance personnelle.

Monsieur le Maire, Pierre VERDIER précise qu'un travail d'harmonisation du régime indemnitaire et des congés se fera dans les mois à venir pour les communes de Couffouleux et Rabastens et pour la Communauté de communes.

Où le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 1 abstention (Aude CAPPELLI qui a expliqué son vote par la présence de son conjoint dans le personnel communal)

-Approuve le paiement de la prime annuelle fixée à 960 € en 2015 et suivant les modalités définies ci-dessus.

- Vote des taux des 3 taxes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition des taxes locales selon le tableau ci-dessous :

TAXES	TAUX PROPOSE	BASES	PRODUITS
TAXE D'HABITATION	13.68	5 897 000	806 710 €
TAXE FONCIERE BATI	27.67	4 047 000	1 119 805 €
TAXE FONCIERE NON BATI	82.61	184 500	152.415 €
		TOTAL	2 078 930 €

Oui le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (23 voix)

-Approuve le maintien des taux 2014 sur 2015 ce qui donne un produit de 2.078.930 €.

- Vote des taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

De la même manière que pour les trois taxes il convient de voter les taux pour la TEOM que Monsieur le Maire propose de maintenir à leur valeur 2014:

TEOM	Bases 2015	Taux 2015	Produit
Taux plein	3 463 563	7.64	264 616 €
Taux réduit	729 323	3.82	27 860 €
TOTAL :			292 476 €

Oui le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (23 voix)

-Approuve le maintien des taux sur 2015 à la valeur qu'ils avaient en 2014 ce qui donne un produit de 292 476 €.

- Attribution de deux marchés pour les travaux de la Mairie consécutifs à l'incendie : maîtrise d'œuvre et SPS

- Marché SPS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée du 12/03/2015 au 31/03/2015 relative à la mission Coordination Sécurité Santé concernant les travaux d'aménagement de la mairie.

Quatre prestataires ont répondu : bureaux Véritas, Socotec, Larroque Philippe et SPS 81.

Après analyse, il apparaît que la proposition la mieux-disante est celle du bureau Veritas pour un montant d'honoraires de 2.575 € HT.

Oui le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (23 voix)

-Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec le bureau Véritas pour un montant de 2.575 € HT et tous les documents annexes qui s'y rattachent.

- Maitrise d'œuvre travaux mairie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation de maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement de la mairie a été lancée du 4 février au 27 février 2015. L'enveloppe prévisionnelle des travaux a été estimée à 700 000 € HT et deux visites sur les lieux ont été proposées.

La commission d'appel d'offres a examiné les douze propositions et a procédé à une pré-sélection des six cabinets ayant obtenu les meilleures notes. Les auditions ont eu lieu le 25 mars 2015.

Il s'agit des cabinets d'architecture : ASTRUC (Gaillac), GIMBERGUES (Castres), ALBINET (Albi), SELARL le 23 (Toulouse), PALE/CORMARY (Rabastens) et RAYNAL-RUFFAT (Saint-Sulpice).

A l'issue de ces entretiens, la commission d'appel d'offres réunie le 30 mars 2015 propose de retenir le cabinet d'architecture RAYNAL-RUFFAT, qui a présenté, à ce stade du pré-programme, un projet d'aménagement le mieux adapté aux attentes de la collectivité. Le taux de rémunération est fixé à 7.90% du montant des travaux restants à définir.

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (23 voix),

-Autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec le cabinet RAYNAL-RUFFAT pour une rémunération fixée à 7.9 % du montant des travaux restant à définir et tous les documents annexes qui s'y rattachent.

Le Maire, Monsieur Pierre VERDIER, précise que les discussions sont toujours en cours avec l'assurance avec laquelle une prochaine réunion est fixée au 5 mai 2015. Le démarrage des travaux pour les pièces non touchées par l'incendie est prévu le 16 avril 2015.

- Embauche d'un nouveau emploi d'avenir à l'ALSH

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'embauche d'un emploi d'avenir d'un an à raison de 35 heures par semaine afin d'assurer les fonctions de directeur adjoint à l'ALAE et ce, à compter du 4 mai 2015.

Danièle BOROT précise que cette embauche a été réalisée suite à une demande formulée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) et parce que la directrice adjointe actuelle n'a pas la qualification requise.

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (23voix)

-Autorise Monsieur le Maire à signer cet emploi avenir pour une durée d'un an et à raison de 35 heures par semaine.

- Mise en place d'une formation « intra » CNFPT pour la formation obligatoire des représentants du personnel en association avec la communauté de communes

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la mise en place du CHSCT de la collectivité en janvier 2015 et suite aux élections professionnelles de décembre 2014, il convient d'organiser la formation obligatoire et payante des représentants du personnel, à suivre dans les 6 mois qui suivent les élections des membres des instances paritaires.

La Communauté de Communes Tarn et Agout, propose à la commune de s'associer dans l'organisation d'une formation dite « intra » auprès du CNFPT afin d'en diminuer les frais. En effet, le principe de ce type de formation est d'avoir un maximum de participants pour que le coût individuel soit attractif pour la collectivité.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire propose, en plus des représentants du personnel, de former d'autres personnes liées à l'organisation et au fonctionnement du CHSCT en tant que membre ou personnel administratif.

L'effectif concerné par cette formation représenterait alors 10 personnes, à savoir : deux élus, cinq représentants du personnel, un assistant de prévention et deux gestionnaires des ressources humaines.

En conséquence, il reviendrait à la charge de la commune :

- 1 500 € de frais de formation ;
- 700 € de frais de repas ;
- les frais de déplacements (Saint-Sulpice – Rabastens).

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (23 voix)

-Autorise Monsieur le Maire à mettre en place cette formation dans les conditions énoncées ci-dessus.

- Convention Syndicat Mixte de Pays/Commune de Rabastens pour la participation office de tourisme

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'office de tourisme a élu domicile au musée du Pays Rabastinois depuis avril 2012 .A ce titre il avait été signée une convention pour 3 ans. Celle-ci arrivant à son terme et suite aux contacts pris avec le Pays, il est proposé de la renouveler pour une durée d'un an dans les mêmes conditions et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Monsieur le Maire, Pierre VERDIER explique que la durée de la convention a été ramenée à un an compte-tenu du départ à la retraite de l'agent qui assure le poste du musée et celui de l'office de tourisme.

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (23 voix)

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant la Commune au Pays pour la gestion de l'office de tourisme.

- Adhésion au Syndicat Départemental d'énergies du Tarn pour groupement commandes EDF compteurs jaunes et verts

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- de l'autoriser à adhérer au Syndicat Départemental d'énergies du Tarn dans le cadre des groupements d'achats pour la fourniture d'électricité compteurs verts et compteurs jaunes
- de l'autoriser également à signer un mandat avec ERDF et le Syndicat Départemental d'énergies du Tarn pour la communication des données relatives à cette fourniture.

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (23 voix)

-Autorise Monsieur le Maire à adhérer au Syndicat Départemental d'énergies du Tarn pour ce groupement d'achat d'électricité compteurs jaunes et verts et à signer un mandat avec EDF et le Syndicat Départemental d'énergies du Tarn pour la communication des données relatives à cette fourniture.

- Valorisation des heures effectuées entre les collectivités mutualisées

Suite à la mutualisation des services, il convient de valoriser les heures réalisées dans les différentes collectivités Rabastens, Couffouleux, Giroussens, Communauté de Communes et de les faire supporter par la collectivité pour laquelle les travaux ont été effectués.

Monsieur le Maire propose de régulariser dès à présent cette opération pour les travaux 2014 et de la poursuivre ensuite semestriellement pour les travaux à venir.

Le Maire, Monsieur Pierre VERDIER rappelle que le nombre d'heures mutualisées d'octobre à décembre 2014 est de près de 2000 heures.

-469.5h de Couffouleux pour Rabastens, 509.5h de Rabastens pour Couffouleux, 882.5 h de Rabastens pour la Communauté de Communes et de 136h de Rabastens pour Giroussens. Le coût de l'heure a été fixée charges comprises à 23 €, il n'y aura pas de valorisation pour le matériel dont le carburant utilisé sera réglé par la commune qui demande la prestation.

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (23 voix)

-Autorise Monsieur le Maire à valoriser les heures et à les retracer en comptabilité, en recettes pour les participations faites par les agents de Rabastens à Couffouleux ou à la Communauté de Communes et en dépenses pour les travaux effectués par des agents n'étant pas de Rabastens pour des travaux relatifs à cette Commune conformément à l'état joint en annexe.

- Mise en place d'une commission intercommunale des affaires scolaires

Compte-tenu de l'accroissement de la population sur le territoire du Rabastinois, de la fluctuation des effectifs des différentes structures scolaires et du projet de construction d'une école de trois classes sur la commune de Grazac pouvant accueillir des enfants des communes voisines, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de statuer sur la création d'une commission intercommunale en responsabilité de la répartition des effectifs scolaires.

Cette proposition résulte des premières réunions de travail réalisées par les élus en charge des affaires scolaires des communes de Grazac, Rabastens, Couffouleux, Roquemaure et Mézens.

La Commission aura pour objectifs :

-la localisation géographique des enfants sur les communes ainsi que la détermination annuelle des secteurs scolaires

-l'optimisation des capacités des structures du territoire

-la répartition des inscriptions des élèves et le traitement des demandes de dérogations éventuelles

-la mise en place de conventions entre les communes formalisant les participations financières

-la mise en place, en liaison avec la Federteep, des circuits de transport.

Elle sera composée de deux représentants par commune.

Cette démarche est générée par la mise en place éventuelle d'une carte scolaire afin d'éviter les fermetures de classe sur le territoire et de répondre au mieux à la population.

Oùï le présent exposé, **le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (23 voix)

-Valide la création de cette Commission

-Désigne Mesdames Danièle BOROT et Vanessa PELLERIN pour y siéger.

- Questions diverses

-Paul BOZZO précise qu'il y a une chaudière encore emballée aux ateliers qui n'a jamais été utilisée et ne répond pas aux normes actuelles. Il propose d'essayer de la vendre ou à défaut de la faire évacuer des ateliers. Le Conseil Municipal sera avisé de la suite donnée.

- Pierre VERDIER informe l'assemblée de la consultation nationale faite par les agences de l'eau sur les usages de l'eau.

-Marie-Pierre ROBERT regrette que l'opposition n'ait pas été là pour la discussion budgétaire.

-Pierre VERDIER regrette pour sa part que l'opposition se soit plus attachée à la forme qu'au fond car les documents fournis étaient cohérents et réaffirme que son objectif principal est de continuer à travailler pour servir l'intérêt général.

Il demande aux élu(e)s de venir signer les documents budgétaires dans la semaine et précise que la date du prochain Conseil Municipal n'est pas fixée et qu'il pourrait y être évoqué le rapport de la Chambre régionale des comptes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06
